1. Viticulteur sans prise en charge de sa récolte - lettre à Guy Parmelin

[Prénom NOM]
[Exploitation / Domaine]
[Adresse]
[NPA Localité]
[Téléphone / e-mail]

M. le Président de la Confédération
et Conseiller fédéral Guy Parmelin
Chef du DEFR
Palais fédéral
3003 Berne

[Localité], le [date]

Objet : Que dois-je faire de ma récolte 2026 ?

Monsieur le Président de la Confédération,
Monsieur le Conseiller fédéral,

La viticulture suisse traverse une crise sans précédent. Cette situation est d'autant plus difficile à comprendre que le vin suisse ne représente qu'à peine plus d'un tiers de la consommation nationale, alors que notre pays continue d'importer la majorité du vin qu'il consomme. Dans le même temps, les prix proposés pour la production indigène ne permettent, dans de nombreux cas, même plus de couvrir les frais de production.

J'exploite actuellement **[____] hectares de vigne** et ma récolte représente environ **[____] kg de raisin**. Or, la cave à laquelle je livrais jusqu'ici ma production m'a annoncé qu'elle ne prendrait plus en charge tout ou partie de ma récolte 2026.

Une vigne ne peut pas être arrêtée du jour au lendemain. Elle doit être taillée, entretenue, protégée et vendangée. Ces travaux représentent des charges importantes, alors même que je me retrouve aujourd'hui avec une récolte sans débouché économiquement viable.

Je me trouve donc face à une question très concrète : **que dois-je faire de mes [____] kg de raisin et de mes [____] hectares de vigne ?**

Monsieur le Président de la Confédération, en votre qualité de chef du département fédéral compétent en matière agricole, quelles mesures urgentes et structurelles la Confédération entend-elle prendre afin que la production suisse retrouve des débouchés, notamment face aux volumes importants de vin importés chaque année ?

La Suisse ne peut pas continuer à importer massivement du vin tout en laissant sa propre production sans débouché rémunérateur. Je vous remercie de bien vouloir m'indiquer concrètement quelles solutions peuvent être apportées aux viticulteurs qui, comme moi, se retrouvent sans acheteur pour leur récolte.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la Confédération, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de ma considération distinguée.

[Signature]

2. Viticulteur sans prise en charge de sa récolte - lettre au conseiller d'État

[Prénom NOM]
[Exploitation / Domaine]
[Adresse]
[NPA Localité]
[Téléphone / e-mail]

[adresse du/de la Conseiller·ère d'Etat en charge de la viticulture dans votre canton]

[Localité], le [date]

Objet : Que dois-je faire de ma récolte 2026 ?

Madame la Conseillère d'État / Monsieur le Conseiller d'État,

La viticulture suisse traverse une crise sans précédent. Cette situation est d'autant plus difficile à comprendre que le vin suisse ne représente qu'à peine plus d'un tiers de la consommation nationale, alors que notre pays continue d'importer la majorité du vin qu'il consomme. Dans le même temps, les prix proposés pour la production indigène ne permettent, dans de nombreux cas, même plus de couvrir les frais de production.

J'exploite dans le canton de **[____]** actuellement **[____] hectares de vigne** et ma récolte représente environ **[____] kg de raisin**. Or, la cave à laquelle je livrais jusqu'ici ma production m'a annoncé qu'elle ne prendrait plus en charge tout ou partie de ma récolte 2026.

Une vigne ne peut pas être arrêtée du jour au lendemain. Elle doit être taillée, entretenue, protégée et vendangée. Ces travaux représentent des charges importantes, alors même que je me retrouve aujourd'hui avec une récolte sans débouché économiquement viable.

Je me trouve donc face à une question très concrète : **que dois-je faire de mes [____] kg de raisin et de mes [____] hectares de vigne ?**

Quelles mesures urgentes le Canton entend-il prendre pour les producteurs qui ne trouvent plus de cave disposée à prendre en charge leur récolte ? Et quelles démarches le Canton entend-il entreprendre auprès de la Confédération afin de redonner prioritairement des débouchés à la production indigène ?

La Suisse ne peut pas continuer à importer massivement du vin tout en laissant sa propre production sans débouché rémunérateur. Je vous remercie de bien vouloir m'indiquer concrètement quelles solutions sont prévues pour les viticulteurs se trouvant dans cette situation.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame la Conseillère d'État / Monsieur le Conseiller d'État, l'expression de ma considération distinguée.

[Signature]

3. Propriétaire dont la vigne n'est plus reprise - lettre à Guy Parmelin

[Prénom NOM]
[Exploitation / Domaine]
[Adresse]
[NPA Localité]
[Téléphone / e-mail]

M. le Président de la Confédération
et Conseiller fédéral Guy Parmelin
Chef du DEFR
Palais fédéral
3003 Berne

[Localité], le [date]

Objet : Que dois-je faire de ma vigne dont plus aucun viticulteur ne veut assurer l'exploitation ?

Monsieur le Président de la Confédération,
Monsieur le Conseiller fédéral,

La viticulture suisse traverse une crise sans précédent. Cette situation est d'autant plus difficile à comprendre que le vin suisse ne représente qu'à peine plus d'un tiers de la consommation nationale, alors que notre pays continue d'importer la majorité du vin qu'il consomme. Dans le même temps, les prix proposés pour la production indigène ne permettent, dans de nombreux cas, même plus de couvrir les frais de production.

Je suis propriétaire de **[____] hectares de vigne**, jusqu'ici exploités par un viticulteur dans le cadre d'une location. Celui-ci vient de m'informer qu'en raison de la crise, de l'absence de débouchés et de l'effondrement de la rentabilité, il renonce désormais à exploiter tout ou partie de ces surfaces.

Je me retrouve ainsi propriétaire de **[____] hectares** que je ne suis pas en mesure d'exploiter moi-même et pour lesquels il devient extrêmement difficile de trouver un nouveau viticulteur.

Une vigne ne peut pourtant pas simplement être laissée à l'abandon. Son entretien nécessite des compétences, du matériel, du travail et des moyens financiers importants. Comment trouver un exploitant prêt à reprendre ces surfaces lorsque le raisin produit ne trouve plus d'acheteur ou que son prix ne couvre plus les coûts de production ?

Je vous pose donc une question simple : **que dois-je faire de mes [____] hectares de vigne ?** Dois-je en financer l'entretien sans débouché, rechercher un exploitant prêt à travailler à perte, ou envisager leur arrachage ?

Quelles mesures la Confédération entend-elle prendre pour éviter que cette crise ne conduise à l'abandon ou à l'arrachage massif de surfaces viticoles et à la disparition progressive d'un patrimoine agricole et paysager unique ?

La Suisse ne peut pas continuer à importer massivement du vin tout en laissant disparaître son propre vignoble faute de débouchés rémunérateurs.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la Confédération, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de ma considération distinguée.

[Signature]

4. Propriétaire dont la vigne n'est plus reprise - lettre au conseiller d'État

[Prénom NOM]
[Exploitation / Domaine]
[Adresse]
[NPA Localité]
[Téléphone / e-mail]

[adresse du/de la Conseiller·ère d'Etat en charge de la viticulture dans votre canton]

[Localité], le [date]

Objet : Que dois-je faire de ma vigne dont plus aucun viticulteur ne veut assurer l'exploitation ?

Madame la Conseillère d'État / Monsieur le Conseiller d'État,

La viticulture suisse traverse une crise sans précédent. Cette situation est d'autant plus difficile à comprendre que le vin suisse ne représente qu'à peine plus d'un tiers de la consommation nationale, alors que notre pays continue d'importer la majorité du vin qu'il consomme. Dans le même temps, les prix proposés pour la production indigène ne permettent, dans de nombreux cas, même plus de couvrir les frais de production.

Je suis propriétaire de **[____] hectares de vigne** dans le canton de [____], jusqu'ici exploités par un viticulteur dans le cadre d'une location. Celui-ci vient de m'informer qu'en raison de la crise, de l'absence de débouchés et de l'effondrement de la rentabilité, il renonce désormais à exploiter tout ou partie de ces surfaces.

Je me retrouve ainsi propriétaire de **[____] hectares** que je ne suis pas en mesure d'exploiter moi-même et pour lesquels il devient extrêmement difficile de trouver un nouveau viticulteur.

Une vigne ne peut pourtant pas simplement être laissée à l'abandon. Son entretien nécessite des compétences, du matériel, du travail et des moyens financiers importants.

Je vous pose donc une question très concrète : **que dois-je faire de mes [____] hectares de vigne ?** Quelles solutions le Canton prévoit-il pour les propriétaires qui, du jour au lendemain, ne trouvent plus personne pour exploiter leurs parcelles ?

Au-delà de ma situation personnelle, que compte faire le Canton si ce phénomène se généralise et que des dizaines, voire des centaines d'hectares se retrouvent sans exploitant ? Quelles démarches entendez-vous entreprendre auprès de la Confédération pour agir sur les causes structurelles de cette crise ?

La Suisse ne peut pas continuer à importer massivement du vin tout en laissant disparaître son propre vignoble faute de débouchés rémunérateurs.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame la Conseillère d'État / Monsieur le Conseiller d'État, l'expression de ma considération distinguée.

[Signature]

5. Vigneron-encaveur sans débouché rémunérateur - lettre à Guy Parmelin

[Prénom NOM]
[Exploitation / Domaine]
[Adresse]
[NPA Localité]
[Téléphone / e-mail]

M. le Président de la Confédération
et Conseiller fédéral Guy Parmelin
Chef du DEFR
Palais fédéral
3003 Berne

[Localité], le [date]

Objet : Comment continuer à produire du vin suisse en vendant en dessous de nos coûts de production ?

Monsieur le Président de la Confédération,
Monsieur le Conseiller fédéral,

La viticulture suisse traverse une crise sans précédent. Cette situation est d'autant plus difficile à comprendre que le vin suisse ne représente qu'à peine plus d'un tiers de la consommation nationale, alors que notre pays continue d'importer la majorité du vin qu'il consomme. Dans le même temps, les prix proposés pour la production indigène ne permettent, dans de nombreux cas, même plus de couvrir les frais de production.

En tant que vigneron-encaveur, je cultive **[____] hectares de vigne** et je dois aujourd'hui commercialiser environ **[____] litres de vin** (ou **[____] bouteilles / [____] litres de vrac**) pour lesquels je ne trouve plus de débouchés à un prix permettant de couvrir mes frais de production.

Mon activité implique pourtant des investissements et des charges considérables : travaux de la vigne, vendanges, cave, cuverie, vinification, stockage, mise en bouteille, personnel, commercialisation et immobilisation financière.

Je ne demande pas à l'État de garantir le bénéfice de mon entreprise. Comme tout entrepreneur, j'assume les risques de mon activité. Mais aucun entrepreneur ne peut durablement produire et vendre en dessous de ses coûts de production.

Je vous pose donc la question : **comment dois-je continuer à produire du vin suisse lorsque mes [____] litres ne trouvent plus de débouché rémunérateur, alors que notre pays importe toujours la majorité du vin qu'il consomme ?**

Quelles mesures structurelles la Confédération entend-elle prendre pour renforcer la prise en charge de la production indigène, rééquilibrer le marché et permettre aux producteurs suisses de vivre à nouveau du fruit de leur travail ?

La Suisse ne peut pas continuer à importer massivement du vin tout en laissant sa propre production sans débouché rémunérateur. Sans réponse rapide, de nombreuses exploitations seront contraintes de réduire leur production, d'arracher des vignes ou de cesser leur activité.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la Confédération, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de ma considération distinguée.

[Signature]

6. Vigneron-encaveur sans débouché rémunérateur - lettre au conseiller d'État

[Prénom NOM]
[Exploitation / Domaine]
[Adresse]
[NPA Localité]
[Téléphone / e-mail]

[adresse du/de la Conseiller·ère d'Etat en charge de la viticulture dans votre canton]

[Localité], le [date]

Objet : Comment continuer à produire du vin suisse en vendant en dessous de nos coûts de production ?

Madame la Conseillère d'État / Monsieur le Conseiller d'État,

La viticulture suisse traverse une crise sans précédent. Cette situation est d'autant plus difficile à comprendre que le vin suisse ne représente qu'à peine plus d'un tiers de la consommation nationale, alors que notre pays continue d'importer la majorité du vin qu'il consomme. Dans le même temps, les prix proposés pour la production indigène ne permettent, dans de nombreux cas, même plus de couvrir les frais de production.

En tant que vigneron-encaveur dans le canton de **[____]**, je cultive **[____] hectares de vigne** et je dois aujourd'hui commercialiser environ **[____] litres de vin** (ou **[____] bouteilles / [____] litres de vrac**) pour lesquels je ne trouve plus de débouchés à un prix permettant de couvrir mes frais de production.

Mon activité implique pourtant des investissements et des charges considérables : travaux de la vigne, vendanges, cave, cuverie, vinification, stockage, mise en bouteille, personnel, commercialisation et immobilisation financière.

Je ne demande pas au Canton de garantir le bénéfice de mon entreprise. Comme tout entrepreneur, j'assume les risques de mon activité. Mais aucun entrepreneur ne peut durablement produire et vendre en dessous de ses coûts de production.

Je vous pose donc une question très concrète : **comment dois-je continuer à produire lorsque mes [____] litres de vin ne trouvent plus de débouché rémunérateur ?**

Quelles mesures immédiates le Canton entend-il prendre pour soutenir l'écoulement de la production locale ? Et quelles démarches compte-t-il entreprendre auprès de la Confédération afin d'obtenir des mesures structurelles permettant de redonner la priorité à la production indigène ?

La Suisse ne peut pas continuer à importer massivement du vin tout en laissant sa propre production sans débouché rémunérateur. Sans réponse rapide, de nombreuses exploitations seront contraintes de réduire leur production, d'arracher des vignes ou de cesser leur activité.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame la Conseillère d'État / Monsieur le Conseiller d'État, l'expression de ma considération distinguée.

[Signature]